

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES**  
**ARRONDISSEMENT D'OLORON-STE-MARIE**  
**COMMUNE DE CARDESSE**

\*\*\*\*\*

Date convocation : 22/03/2010

Date affichage : 22/03/2010

**SEANCE du 29 MARS 2010**

Nbre conseillers

en exercice : 11

Présents : 10

Qui ont pris part à

la délibération : 10

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité sans observations.

**PRESENTS** : Mme PUYO, Maire, MM. PERROCHAUD, LAFFARGUE, LAVIE, adjoints, BORDIER, CROUTXE, BOURGOING, Mmes GUILHEM-BOUHABEN, PUCHEU, MARTINEZ.

**Absents excusés** : M. GODIN

**Secrétaire de séance** : M. LAVIE

**Secrétaire auxiliaire adjointe** : Mme GARCES, secrétaire de mairie.

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2010 :

**Investissement**

Dépenses : 804 733,00 €

Recettes : 801 209,00 €

**Fonctionnement**

Dépenses : 168 098,00 €

Recettes : 168 098,00 €

- PRECISE que le total du budget primitif de l'année 2010 s'élève à :

**Investissement**

Dépenses : **824 508,00 €**

Recettes : **824 508,00 €**

**Fonctionnement**

Dépenses : **168 098,00 €**

Recettes : **168 098,00 €**

**OBJET : SERVICE ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2010 :

**Investissement**

Dépenses : **6 793,00 €**

Recettes : **6 793,00 €**

**Fonctionnement**

Dépenses : **37 798,00 €**

Recettes : **37 798,00 €**

**OBJET : FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX ANNEE 2009**

Madame le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **38 920 €**

- FIXE les taux d'imposition pour l'année 2010 comme suit :

TAXES	TAUX 2009	TAUX 2010	BASES 2010	PRODUITS 2010
Taxe d'habitation	9.63 %	9.75 %	234.900	22.903
Foncier bâti	5.61 %	5.75 %	147.600	8.487
Foncier non bâti	47.96 %	47.96 %	15.700	7.530
<b>TOTAL</b>				38.920

### **OBJET : SINISTRE LOGEMENT COMMUNAL**

Madame le Maire rappelle qu'au cours des travaux de rénovation du logement communal par les services techniques de la Communauté de Communes de Monein, une vitre de la véranda a été cassée. Elle indique que ce sinistre a été pris en charge par les assurances et qu'un chèque d'un montant de 1.023,78 € a été adressé à la commune par GROUPAMA afin de couvrir les frais de remplacement de cette vitre par l'entreprise BROCARD. Elle demande au Conseil de l'autoriser à encaisser ce chèque et à régler l'entreprise BROCARD lorsque les travaux seront terminés.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à établir le titre de recouvrement pour l'encaissement du chèque remis par GROUPAMA d'un montant de 1.023,78 €,
- AUTORISE Madame le Maire à régler l'entreprise BROCARD après réalisation des travaux,
- CHARGE Madame le Maire de la poursuite du dossier.

### **OBJET : TEMPETE XYNTHIA : Solidarité avec les départements les plus durement touchés**

Madame le Maire rappelle que les 27 et 28 février dernier, la tempête Xynthia a durement touché la France provoquant le décès d'au moins une cinquantaine de personne et de nombreux dégâts matériels. Notre département a été durement touché mais plus encore ceux de Charente-Maritime et de Vendée.

L'association des Maires des Pyrénées-Atlantiques nous a informé que les associations des Maires de ces départements ont ouvert un compte spécifique de solidarité afin de recueillir des fonds permettant de répondre aux situations les plus graves, de venir en aide aux sinistrés et d'entamer les travaux nécessaires à la remise en état des routes et des équipements publics.

Elle propose de verser une somme de 50 € pour venir en aide aux sinistrés.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de verser une somme de 50 € sur le compte ouvert par l'Association des Maires de Vendée afin de venir en aide aux sinistrés de la tempête XYNTHIA,
- CHARGE Madame le Maire de la poursuite de ce dossier.

### **DIVERS :**

- Coupure de l'Eclairage public : Madame le Maire indique qu'afin de réaliser des économies d'énergie, il serait souhaitable de couper l'éclairage public la nuit. L'installation de deux horloges serait nécessaire afin de programmer ces coupures. Le Conseil décide que l'éclairage public sera coupé de 1 h à 6 h du matin.
- Prévention des risques naturels : Madame le Maire informe qu'elle a reçu une invitation à l'attention des Maires et des élus du département afin de participer à une journée d'information sur la prévention des risques naturels qui aura lieu le mardi 13 avril 2010 à Oloron. Elle indique qu'elle participera à cette journée.
- Travaux Mairie / Ecole / Logements : Madame le Maire indique que les travaux doivent débuter le 12 avril prochain. Le conseil est invité à commencer le déménagement de divers locaux les 9 et 10 avril.
- Frelon asiatique : Madame le Maire fait part d'une correspondance adressée par l'Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques à Madame la Présidente du SDIS afin de lui demander de revenir sur la décision du conseil du SDIS de ne plus prendre en charge la destruction des nids d'hyménoptères, le bureau de l'Association des Maires considérant que ces destructions constituent un enjeu d'intérêt général et de sécurité publique.